



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SIABS

N° 2025 – 19

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-quatre et le onze décembre, le S.I.A.B.S. s'est réuni, sous la présidence de son président, Monsieur Georges MORAND.

OBJET : APPROBATION DES TARIFS GENERAUX 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Georges MORAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie ANDRE

Etaient présents :

Sallanches : Mesdames ANDRE Elodie et CHEVAL Marie-Pierre et Messieurs BUISSON Gilles, JIGUET Pascal, MORAND Georges et PETIT-JEAN-GENAZ Claude

Combloux :

Demi-Quartier : Messieurs ALLARD Stéphane et Jean-Pierre SOCQUET

Cordon : Messieurs PARIS François et ZIRNHELT Jacques

Domancy : Messieurs MEDICI Michel et REVENAZ Serge

Etaient absents et avaient donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : JIGUET-COVEX Michel, CHAMBEL Claude et PAGET Jean-Michel

Nombre de conseillers : 12

En exercice : 15

Quorum : 12 conseillers présents ou représentés sur 12

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Vu les Statuts du SIABS,

Vu l'article L.2224-12-1 du CGCT permettant la tarification « différencié » selon les catégories d'usagers,

Vu la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes,

Vu l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2007

Monsieur Le Président, propose aux membres du Comité Syndical les tarifs annexés ci-dessous pour l'année 2026.

Le rapporteur informe l'assemblée que depuis la prise de la compétence globale en matière d'assainissement du 1^{er} janvier 2015, il convient que l'assemblée délibérante fixe les tarifs de la redevance assainissement pour les communes adhérentes au SIABS de la manière suivante :

- Redevance assainissement collectif et non collectif
- Frais fixes assainissement et abonnements
- Prestations diverses et forfaits

Le rapporteur précise également l'application des abonnements à l'assainissement comme suit :

- Abonnés particuliers :
 - regroupe les usages de type domestique, ménages, occupants d'immeubles à usage d'habitation et les copropriétés immobilières.
 - tout local professionnel contenu dans une copropriété est considéré comme une unité de logement.
 - le montant de l'abonnement EU sera calculé comme suit : frais fixes x unités de logement (quel que soit le diamètre du compteur).
- Abonnés professionnels :
 - regroupe les usages en lien avec activité professionnelle (artisanales, commerciales, service public ou d'intérêt collectif, associations, industrielles, libérales réglementées ou non, agricoles), ainsi que les établissements assimilés domestiques et non domestiques.
 - le montant de l'abonnement EU sera calculer comme suit : frais fixes x unités de logement (quel que soit le diamètre du compteur).
 - le montant de l'abonnement EU est indiqué dans le tableau des tarifs généraux suivant la dimension du compteur.

Le rapporteur indique que ces tarifs ont été étudiés en prenant en compte les amortissements des biens existants, les diminutions des volumes d'eaux consommés, des recettes en baisse sur la PFAC et des charges de fonctionnement.

Le rapporteur propose que ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le rapporteur,

✓ **Approuve** les tarifs 2026, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme.

Sallanches, le 11 décembre 2025



TARIFS GENERAUX 2026

Tarif € HT
2025

Tarif € HT
2026

TVA
en vigueur

Tarif € TTC
2026

Base
de
facturation

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Redevance collecte des eaux usées	0,36 €	0,38 €	10%	0,420 €	m3
Redevance traitement des eaux usées	0,92 €	0,98 €	10%	1,08 €	m3

ORGANISMES PUBLICS

Supplément de prix "performance assainissement"	0,01 €	0,03 €	10%	0,033 €	m3
---	--------	--------	-----	---------	----

ABONNEMENT ASSAINISSEMENT

Abonnés particuliers (usagers domestiques / copropriétés immobilières)

Frais Fixes assainissement

Abonnement EU = frais fixes x unites de logements quelque soit le diamètre du compteur

**Tout local professionnel contenu dans une copropriété est considéré comme une unité de logement*

	20 €	22,73 €	10%	25 €	annuelle
--	------	---------	-----	------	----------

Abonnés professionnels (assimilés domestiques et non domestiques)

15 mm	25 €	27,28 €	10%	30 €	annuelle
20 mm	30 €	32,73 €	10%	36 €	annuelle
25 mm	80 €	81,820 €	10%	90 €	annuelle
30 mm	80 €	95,45 €	10%	105 €	annuelle
40 mm	130 €	140,91 €	10%	155 €	annuelle
50 mm	200 €	210,00 €	10%	231 €	annuelle
65 mm	300 €	314,55 €	10%	346 €	annuelle
80 mm	320 €	334,55 €	10%	368 €	annuelle
100 mm	440 €	460,00 €	10%	506 €	annuelle
150 mm et au-delà	500 €	520,00 €	10%	572 €	annuelle

FORFAIT ANNUEL "ASSAINISSEMENT SANS COMPTAGE"

Déversement eaux usées pour les rejets agricoles (source privée ou une réserve d'eau) et rejet vers le collecteur public	35 €	36,36 €	10%	40 €	forfait
Déversement eaux usées pour les habitations individuelles (source privée ou une réserve d'eau) et rejet vers le collecteur public	280 €	296,36 €	10%	326 €	forfait
Déversement eaux usées pour les abonnés assimilés domestiques (source privée ou une réserve d'eau) et rejet vers le collecteur public		431,82 €	10%	475 €	forfait
Déversement eaux usées pour les abonnés non domestiques (source privée ou une réserve d'eau) et rejet vers le collecteur public	1 650 €	1 730,00 €	10%	1 903 €	forfait

PRESTATIONS DIVERSES LIEES AU SERVICE A L'USAGER

Forfait déplacement (1h de main d'œuvre aux horaires d'ouverture)	88 €	90,91 €	10%	100 €	forfait
Forfait déplacement si SIABS non responsable (1h de main d'œuvre en dehors des horaires d'ouverture)	170 €	177,27 €	10%	195 €	forfait
Tarif main d'œuvre	48 €	49,09 €	10%	54 €	unité
Forfait passage caméra sur canalisation privée (2 heures d'intervention sur place)	180 €	181,82 €	10%	200 €	forfait
* Heure supplémentaire avec matériel	55 €	56,36 €	10%	62 €	unité
Contrôle du branchement à l'assainissement	140 €	145,45 €	10%	160 €	unité

TARIFS GENERAUX 2026	Tarif € HT 2025	Tarif € HT 2026	TVA en vigueur	Tarif € TTC 2026	Base de facturation
Contre-visite relevant une non-conformité persistante	140 €	145,45 €	10%	160 €	unité
Contre-visite avec levée de la non-conformité	Gratuit				
FRAIS DIVERS					
Forfait pour non présentation du bon de vidange de l'installation ANC ou séparateur à graisses	350 €	350,00 €		350 €	forfait
Forfait pour non présentation du bon de vidange du séparateur à hydrocarbures	500 €	500,00 €		500 €	forfait
Forfait pour détérioration des collecteurs d'assainissement (canalisations, regards, branchements) sans les réparations	600 €	600,00 €		600 €	forfait
Amende pour branchement illicite ou irrégularités persistantes	650 €	650,00 €		650 €	unité
Participation aux frais de relevé de compteur et frais de facturation (par factures émises comprenant de la consommation d'assainissement)	3,30 €	3,35 €	20%	4,02 €	unité
Forfait de 3 m ³ de matières de vidange ou graisses déversées dans les collecteurs des eaux usées sans autorisation	500 €	500,00 €	10%	550 €	forfait
* m3 supplémentaire	130 €	130,00 €	10%	143 €	unité
Matières de vidange du territoire du SIABS	44 €	45,83 €	20%	55 €	m3
Graisses du territoire du SIABS	66 €	70,00 €	20%	84 €	m3
Matières de vidange ou boues de STEP en-dehors du SIABS	88 €	91,67 €	20%	110 €	m3
Graisses en-dehors du SIABS	125 €	130,00 €	20%	156 €	m3
REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF					
Redevance examen préalable de la conception du projet	Gratuit				
Redevance réalisation pour nouvelle installation ou réhabilitation	250 €	260,00 €	10%	286 €	unité
Redevance du contrôle de l'entretien et du bon fonctionnement	165 €	170,00 €	10%	187 €	unité
Contre-visite relevant une non-conformité persistante	165 €	170,00 €	10%	187 €	unité
Contre-visite avec levée de la non-conformité	Gratuit				